



Paris, le 15 novembre 2023

OBJET : DEMANDE D'AUDITION

Monsieur le Président,

Le média d'investigation en ligne *Disclose* affirme avoir eu connaissance de l'utilisation de technologies de vidéosurveillance algorithmique, impliquant une possible utilisation de technologie de reconnaissance faciale.

Dans son article publié le 14 novembre, *Disclose* révèle en effet que la direction départementale de sécurité publique de Seine-et-Marne a été la première à expérimenter les technologies de l'entreprise *Briefcam*, avant d'être suivie par les départements du Rhône, du Nord, des Alpes-Maritimes, de la Haute-Garonne puis par le service interministériel d'assistance technique (SIAT) et enfin les services de la police judiciaire, les préfetures de police de Paris et Marseille, la sûreté publique et la gendarmerie nationale. Cette utilisation, si elle était avérée, interroge notamment parce qu'elle aurait permis l'usage de reconnaissance faciale, une technologie toujours interdite à ce jour dans notre pays ; elle vient aussi remettre en question l'expérimentation prévue dans le cadre de la loi n° 2023-380 du 19 mai 2023 relative aux jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et portant diverses autres dispositions

Ce mercredi 15 novembre, la CNIL a indiqué avoir initié une procédure de contrôle vis-à-vis du ministère de l'Intérieur. Il nous paraît donc indispensable et urgent que le ministre vienne informer le Parlement des faits précis relatifs à cette expérimentation.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Marie-Pierre de la GONTRIE, Jérôme DURAIN,
Vice-présidents de la commission des lois.

Patrick KANNER,
Président du groupe socialiste, écologiste et républicain.